

COMPTE RENDU CONSIL MUNICIPAL

LE 29 MAI 2020 – 20 H 45

Présents : Catherine BORGNE – Jocelyne BASSE – Chantal GARSTKA – Katia GILBERT – Isabelle OCCELLI – Vivien BAREYT – Jean-Pierre BOGERS – Thierry COSSARD – Philippe DANIEL – Frédéric FALLOT – Richard FLAHAUT – Cyril MOREL – Gilles RIFFIER

Absents excusés :

Frédéric HENRY donne un pouvoir à Catherine BORGNE
Boris LECORDIER donne un pouvoir à Frédéric FALLOT

Secrétaire de séance : Isabelle OCCELLI

Ordre du jour :

- Désignation des délégués auprès des syndicats de communes
- Désignation des représentants des syndicats mixtes
- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- Désignation des membres de la commission des travaux
- Vote du Compte Administratif 2019 de la commune
- Vote du Compte de Gestion 2019 du percepteur
- Affectation du résultat 2019 de la commune
- Vote des taux d'imposition
- Vote du Budget Primitif 2020 de la commune
- Vote des subventions communales 2020
- Jurés d'Assises

DISIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES SYNDICATS DE COMMUNES – DES SYNDICATS MIXTE :

	Titulaires		Suppléants	
SMGETVO (Electricité)	isabelle OCCELLI		Katia GILBERT	
Collège Viarmes	Katia GILBERT	Vivien BAREYT	Thierry COSSARD	Philippe DANIEL
Lycée Montsault	Catherine BORGNE			
Fourrière animale	Katia GILBERT		Frédéric HENRY	
SICTEUB	Frédéric FALLOT	Cyril MOREL	Philippe DANIEL	CHANTAL GARSTKA
SIECCAO	Frédéric FALLOT	Gilles RIFFIER	Jean pierre BOGERS	Philippe DANIEL
PNR	Cyril MOREL	Gilles RIFFIER	Philippe DANIEL	Frédéric FALLOT

Conseil d'école	Vivien BAREYT	BORIS LECORDIER	Catherine BORGNE	Isabelle OCCELLI
Comité des fêtes	Chantal GARSTKA	Isabelle OCCELLI		
Comité des Anciens	Jocelyne BASSE	Chantal GARSTKA		

DESIGNATION DES MEMEBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Titulaires	Suppléants
Philippe DANIEL	Frédéric FALLOT
Vivien BAREYT	Chantal GARSTKA
Thierry COSSARD	Isabelle OCCELLI

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE :

Sous la présidence de Monsieur Gilles RIFFIER, doyen de la séance,

Après lecture des dépenses et des recettes de l'exercice 2019 du budget de la Commune, soit :

Section de fonctionnement :

Dépenses 2019 : 375 044.68 €	Recettes 2019 : 472 286.57 €
Résultat 2019 : 97 241.89 €	
Résultat N-1 : 83 871.69 €	

Section d'investissement :

Dépenses 2019 : 83 118.70 €	Recettes 2019 : 93 481.55 €
Résultat 2019 : 10 362.85 €	
Résultat N-1 : 74 611,44 €	

RESULTATS CUMULES 2019 : 107 604.74 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU PERCEPTEUR :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du budget de la commune de Monsieur le receveur municipal pour l'année 2019 et lui en donne quitus.

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DE LA COMMUNE :

Le compte administratif 2019 fait ressortir un excédent d'investissement de 10 362.85 € et un excédent de fonctionnement de 97 241.89 €.

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de reporter l'excédent d'investissement 2019 dans son intégralité à la section d'investissement du budget primitif 2020 soit : 10 362.85 €.

DECIDE d'affecter la somme de 97 241.89€ de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour sa reprise au budget primitif 2020.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le montant des taxes communales pour l'année 2020 :

■ Taxe d'habitation :	11.30 %
■ Taxe foncières bâti :	8.03 %
■ Taxe foncière non bâti :	37.43 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE :

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

Vote le Budget Primitif 2020 de la commune, qui s'équilibre :

En section de fonctionnement :

DEPENSES : 413 714.05 €

RECETTES : 413 714.05 €

En section d'investissement :

DEPENSES : 458 661.27 €

RECETTES : 458 661.27 €

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES :

CONSIDERANT, qu'une enveloppe de 6 000 € a été inscrite au Budget Primitif 2020 de la commune pour des subventions et qu'il y a lieu de répartir cette somme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder les subventions suivantes :

- Anciens Combattants	250.00 €
- Sapeurs-Pompiers	150.00 €
- Croix rouge française	150.00 €
- Arc	200.00 €
- Ecole de Musique de Persan	300.00 €
- Tir à l'arc de Viarmes	100.00 €
- Association Val d'Hissera	100.00 €
- Ecole de danse d'Asnières	200.00 €
- Club de tennis de Viarmes	200.00 €
- Club de Foot d'Asnières	200.00 €
- ADMR	200.00 €
- Tir de Belloy	100.00 €
- Caneton Club de Beaumont	100.00 €
- Vivre Noisy	300.00 €
- Coopérative Scolaire	1 500.00 €
- Divers	1 650.00 €

JURES D'ASSISES :

Ont été tirés au sort :

- Monsieur Patrice CHOTTEAU
- Monsieur Laurent LEMAIRE

Séance levée à 23 h